

Spécification technique P-83

Support professionnel par des techniciens externes pour la réparation de composants ferroviaires dans les ateliers SNCB situés en Wallonie, en Flandre et dans la région de Bruxelles-Capitale

Version	Date	Adaptations
01	01/11/2018	Première version
02	16/01/2023	Extension aux 3 régions : Flandre – Wallonie – Bruxelles-Capitale
03	15/11/2024	Ajouts des exigences pour les travaux d'entretien sur les wagons de marchandises, précision des profils

Table des matières

1.	Objet et domaine d'application	3
2.	Références normatives	3
3.	Termes et définitions	3
4.	Modalités de qualification	3
4.1.	Qualification de fournisseurs	4
4.2.	Retrait de la qualification du fournisseur	4
5.	Exigences	6
5.1.	Compétences techniques	6
5.2.	Compétences linguistiques	6
5.3.	Compétences comportementales	6
5.4.	Modalités pratiques	7
5.5.	Profils	8
6.	Gestion de la documentation pendant l'exécution du contrat	8
7.	Sécurité	9
8.	Extension à des services similaires	9

1. Objet et domaine d'application

La SNCB est une société anonyme de droit public dont la mission est stipulée dans un contrat de gestion avec l'Etat. Elle organise non seulement le transport ferroviaire national, mais est également responsable de l'entretien des trains, de la vente des billets, ainsi que de la construction et de l'entretien des gares.

La direction Technics (B-TC) est l'une des directions opérationnelles de la SNCB et se porte garante de l'entretien des trains.

La SNCB a besoin de techniciens temporaires qui peuvent faire face à des périodes de charge de travail élevées lors de la réparation et de l'entretien du matériel ferroviaire et des composants.

La SNCB souhaite donc attirer quelques entreprises spécialisées en outsourcing ou en détachement qui peuvent fournir ces profils. Ces sociétés d'outsourcing mettent à la disposition de la SNCB des techniciens qui assureront les remplacements et garantiront la continuité du travail en cas de maladie et/ou de congé du personnel SNCB ou en cas d'augmentation temporaire de la charge de travail.

La SNCB s'attend à ce que les techniciens proposés soient employés chez le fournisseur (société d'outsourcing), ou auprès de son sous-traitant. La chaîne de sous-traitance est limitée à un (1). Dans le cas où le fournisseur fait appel à de la sous-traitance, il veillera à être transparent quant à la chaîne de sous-traitance. Le fournisseur qualifié demeure pleinement responsable de son sous-traitant.

Cependant, il est interdit de recourir à des agences d'intérim pour proposer des techniciens. Les profils proposés inscrits auprès d'agences d'intérim ne seront pas acceptés par la SNCB.

L'objectif est de compenser les pénuries de personnel technique qualifié à la suite d'une maladie, d'un congé et d'une surcharge de travail en externalisant certaines tâches techniques dans les ateliers.

Des marchés peuvent être lancés et réservés aux entreprises actives dans l'économie sociale, conformément à l'art. 15 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

2. Références normatives

Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

3. Termes et définitions

Outsourcer : Technicien inscrit auprès du fournisseur (société d'outsourcing = l'employeur), qui effectue des prestations temporaires à la SNCB, dans l'un des ateliers de la division Technics.

4. Modalités de qualification

Le système de qualification B-24 comporte 3 sous-systèmes :

B-24.1 pour la Flandre

B-24.2 pour la Wallonie

B-24. 3 pour la Région de Bruxelles-Capitale

Les candidats-fournisseurs indiqueront le ou les sous-systèmes pour lesquels une qualification est demandée.

Si une qualification finale est obtenue pour l'une des 3 régions et que la qualification est ensuite demandée pour 1 ou 2 autre(s) région(s), l'obligation d'effectuer une période test de 3 mois est levée.

4.1. Qualification de fournisseurs

La SNCB applique un système de qualification « fournisseur ». Il constitue un moyen d'appel à la concurrence au sens des marchés publics.

Une demande de qualification peut être introduite par e-mail à l'adresse qualifications@sncb.be.

Cette qualification comprend deux phases : une approbation administrative et une période test.

Pour l'approbation administrative, les étapes suivantes sont prévues :

- Questionnaire : le candidat fournisseur doit compléter les questionnaires envoyés par la SNCB
- Rapport financier : la SNCB coopère avec une agence de notation indépendante afin d'évaluer la situation financière du candidat fournisseur (la notation de Creditsafe "A", "B" ou "C" est acceptée - ou équivalent auprès d'une agence de notation alternative). Le candidat fournisseur ne doit pas prendre d'action pour ce point.
- Capacité financière : le fournisseur candidat doit disposer de fonds propres positifs depuis au moins le dernier exercice publié
- Si un candidat fournisseur désire proposer des profils de niveau C (voir 5.5), il doit apporter la preuve du respect des conditions stipulées à l'art. 15 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Lorsque l'approbation administrative est octroyée, une période test de 3 mois est prévue. Pour cela, le soumissionnaire recevra une qualification "temporaire". Dès qu'une commande est attribuée au soumissionnaire, les 3 premiers mois de cette commande compte comme période test.

Un soumissionnaire avec une qualification temporaire ne peut pas se voir octroyer une commande de 3 techniciens en même temps.

Durant cette période test, les prestations seront évaluées par le chef d'équipe de l'entreprise, ainsi que par le team leader et le manager de production de l'atelier SNCB, sur la base des compétences spécifiées ci-dessus.

À la demande de la SNCB, l'entreprise se rendra sur place afin de procéder à l'évaluation et/ou d'en discuter.

Si les deux phases livrent un résultat positif, la qualification est accordée pour une période de 6 ans.

La SNCB se réserve le droit de qualifier des fournisseurs historiques sur la base du questionnaire complété, d'un rapport financier positif et d'un avis positif du manager de production de l'atelier concerné.

4.2. Retrait de la qualification du fournisseur

La qualification peut être résiliée sans délai de préavis si le fournisseur n'exécute pas correctement les travaux imposés par les normes générales du cahier spécial des charges et/ou ne respecte pas les limites des exigences de sécurité.

Autres causes possibles du retrait de la qualification du fournisseur :

- Faillite du fournisseur
- Problèmes récurrents
- Non-respect des exigences décrites dans cette spécification technique
- Non-avertissement de changement de sous-traitant
- ...

5. Exigences

5.1. Compétences techniques

Il est attendu des outsourcers une connaissance technique générale (qui ne nécessite pas de connaissance spécifique des pièces de rechange à réparer), notamment :

- Connaissance de base de l'électricité et/ou de la mécanique
- Savoir lire un plan
- La connaissance de la pneumatique est un plus

Naturellement, une connaissance spécifique acquise lors d'expériences précédentes constitue un atout.

En ce qui concerne spécifiquement l'exécution des travaux de soudage sur les wagons de marchandises, les outsourcers doivent obligatoirement être en possession des certificats de soudage suivants :

- NBN EN ISO 9606-1 135 P BW FM1 S s15 PE ss nb + soudure d'angle supplémentaire selon 5.4e
- NBN EN ISO 9606-1 135 P BW FM1 S S15 PF ss nb + soudure d'angle supplémentaire selon 5.4e
- NBN ISO 9606-1 136 P BW FM1 P s15 PE bs + soudure d'angle supplémentaire selon 5.4.e
- NBN ISO 9606-1 136 P BW FM1 P s15 PF bs + soudure d'angle supplémentaire selon 5.4.e

En ce qui concerne spécifiquement les techniciens frigoristes (HVAC) :

Être titulaire du certificat suivant conformément aux **conditions** décrites par **l'Autorité régionale** : (p. ex. pour la Flandre : Agrément technicien frigoriste de **catégorie I** ou installation de réfrigération de **catégorie I**)

5.2. Compétences linguistiques

- En Flandre : être néerlandophone ou avoir une connaissance suffisante du néerlandais afin de pouvoir travailler en équipe
- En Wallonie : être francophone ou avoir une connaissance suffisante du français afin de pouvoir travailler en équipe
- À Bruxelles-Capitale : être francophone ou néerlandophone ou avoir une connaissance suffisante du français ou du néerlandais afin de pouvoir travailler en équipe

5.3. Compétences comportementales

La SNCB attend des outsourced technicians qu'ils possèdent les compétences et les valeurs exigées

suivantes :

Valeurs de la SNCB :

- **Professionalisme** : orientés résultat, nous faisons notre travail avec rigueur, engagement et passion pour notre métier.
- **Respect** : nous respectons nos collègues, nos clients, nos partenaires, notre environnement et ce, de façon durable. De même, nous respectons nos engagements de résultat, y compris au niveau budget et planning.
- **Oser entreprendre** : nous osons questionner nos façons de travailler et nous intégrons, avec enthousiasme et flexibilité, des idées fortes et des méthodes de travail plus efficaces.

- **Savoir collaborer** : nous créons un environnement de travail stimulant dans lequel tout le monde collabore volontiers au sein de son équipe et avec les collègues des autres entités.

Les valeurs dans les ateliers centraux et les ateliers de traction :

- La sécurité est la priorité absolue
- Précision et ponctualité
- Sens des responsabilités

5.4. Modalités pratiques

Les techniciens doivent pouvoir être déployés dans les ateliers SNCB en régime de jour (de 07h30 à 16h, hors pause déjeuner), en régime de deux équipes (alternativement de 06h00 à 14h00 et de 14h00 à 22h00, hors pause déjeuner) ou en régime de nuit (de 22h à 6h, hors pause déjeuner). Les outsourcers ne doivent pas être mis à disposition les jours de fermeture collective des ateliers SNCB. Seules les heures de travail réellement prestées seront payées par la SNCB.

Le soumissionnaire s'engage à fournir les services sur le site, au jour et à l'heure prévus de la livraison ou de l'exécution. Si le jour de livraison fixé est un jour de fermeture, le fournisseur prestera ses services le premier jour ouvrable qui suit.

La SNCB effectue des contrôles de livraison/mise en œuvre, ainsi que des inspections.

Le soumissionnaire veille au remplacement des outsourced technicians absents (congé, maladie, etc.) pour les absences planifiées. Un remplaçant doit toujours être disponible pour une absence non planifiée dès le jour J+1. Le fournisseur informera la SNCB, aussi rapidement que possible, de chaque absence et cela, au plus tard avant la prise de service prévue de l'opérateur absent.

Le personnel du soumissionnaire est employé sur les mêmes sites que le personnel de la SNCB. Le personnel du soumissionnaire peut utiliser les vestiaires (selon les disponibilités), les toilettes et les réfectoires de la SNCB. Les armoires et les lockers ne sont en principe pas fournis par La SNCB.

La SNCB ne peut donner aucune garantie concernant les facilités de parking sur les sites de la SNCB. La SNCB n'intervient pas dans les frais de déplacement et de parking des techniciens du prestataire de services.

Les entreprises d'outsourcing sont tenues de fournir à leurs techniciens tous les vêtements de travail dont ils ont besoin. Les EPI spécifiques seront fournis par la SNCB.

La SNCB décrira clairement les profils recherchés et la durée souhaitée de ces profils. La SNCB spécifiera également dans quel délai ces profils doivent être mis à disposition, ainsi que le régime de travail dans lequel ils seront affectés. Toutes les informations spécifiques et appropriées seront communiquées au moment de la demande.

La SNCB souhaite disposer d'un service de permanence par une personne de contact unique chez le fournisseur et s'attend à ce que les profils proposés puissent compter sur le coaching nécessaire de la part de leur employeur (par exemple, des formations de base supplémentaires, le perfectionnement des compétences comportementales, etc.). La formation spécifique relative au train sera dispensée par la SNCB. À la demande de la SNCB, l'entreprise se rendra sur place afin de procéder à l'évaluation et/ou d'en discuter et de mettre en place des trajets de formation, si nécessaire.

Les entreprises veilleront en permanence à disposer d'un pool approprié de candidats de telle sorte

que la formation spécifique requise soit réduite.

5.5. Profils

Les ateliers de la SNCB ont besoin des profils suivants :

- Électromécanique
- Electronique BT
- Mécanique
- Electronique HT
- HVAC
- Carrossier
- Assistant de manœuvres
- Technicien END
- Soudeur
- Technicien Logistique

Selon les travaux à effectuer, différents niveaux d'études sont demandés :

Niveau A

Certificat du **deuxième degré EST**

- OU du **troisième degré** ESP en "mécanique-électricité"
- OU ÊTRE EN POSSESSION d'une preuve **ou d'une attestation de réussite qui est considérée comme équivalente** à l'un des certificats susmentionnés.
- OU être en possession d'un **certificat attestant de l'existence de compétences** acquises en dehors du diplôme dans le domaine suivant :
 - Travaux mécaniques sur chantier (spécialité "installations industrielles").
 - Montage et maintenance d'équipements mécaniques, pneumatiques et hydrauliques.
- OU posséder au moins 5 ans d'expérience pertinente dans le domaine.

Niveau B

Un **diplôme de l'enseignement secondaire** obtenu dans l'enseignement technique ou professionnel - orientation "mécanique" ou "électricité" ou "auto" ou "refroidissement et chauffage" ;

- OU être en possession d'un **certificat attestant** de l'existence de compétences acquises en dehors du diplôme dans l'un des domaines suivants : opérations

conventionnelles et numériques, techniques d'assemblage, maintenance industrielle,

dessin technique assisté par ordinateur et bureau des méthodes, montage, mise au point,

entretien et réparation d'installations mécaniques, pneumatiques et/ou hydrauliques.

- OU posséder au moins 5 ans d'expérience pertinente dans le domaine.

Niveau C

Les personnes employées par un employeur qui répond aux dispositions de l'art. 15 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

6. Gestion de la documentation pendant l'exécution du contrat

Le fournisseur qualifié veillera à assurer un excellent suivi administratif. Il remettra à la SNCB, pour chaque outsourcing et avant sa prise de service :

- un CV ;
- une évaluation médicale valide de bonne santé (indiquant la fonction de sécurité), rédigée par

un médecin (datant d'un an au maximum pour les fonctions de sécurité et de deux ans au maximum pour les autres fonctions) ;

- une attestation de formation adéquate (théorique et pratique) d'au moins 2 jours concernant la conduite de ponts roulants, délivrée par un organisme agréé ;
- en cas de sous-traitance, les coordonnées (nom de la société, numéro de TVA) de la chaîne complète de sous-traitance ;
- une attestation Dimona valable, reprenant des informations telles que le nom de l'employeur, le

numéro de TVA de l'employeur, les nom et prénom du technicien, sa date de naissance, la date de début du contrat de travail, etc. ;

- une copie du diplôme requis pour le poste souhaité ou une attestation équivalente ;
- les certificats de soudage requis pour la réalisation des travaux de soudage sur les wagons de marchandises.
- Pour les techniciens frigoristes HVAC, l'agrément de technicien frigoriste ou installation de réfrigération de type catégorie I (conformément aux exigences de la région concernée).
- Le document figurant à l'annexe 1 pour les outsourced technicians qui effectuent leurs prestations à l'AC Malines (Arsenaal et Freight Wagon Maintenance).

Le fait que la SNCB n'ait pas réclamé de pièce justificative, ne peut cependant PAS être invoqué à l'encontre de la SNCB par le fournisseur qualifié, qui reste responsable.

Les certificats et les attestations doivent être fournis conformément aux exigences légales et réglementaires avec les ajouts suivants : type de certificat / rapport détaillé / choix de la norme ...

7. Sécurité

Il est obligatoire de prendre toutes les mesures nécessaires pour le déroulement des travaux en toute sécurité. Le technicien se conformera à toutes les mesures de sécurité supplémentaires imposées par le service interne pour la prévention et la protection au travail (PPT) de l'atelier où la prestation doit être exécutée.

Les ateliers SNCB situés en Flandre, en Wallonie et dans la région de Bruxelles-Capitale sont des espaces non-fumeurs dans lesquels la consommation d'alcool et de drogue est interdite. Tout travailleur qui enfreint cette règle se verra refuser l'accès au site.

8. Extension à des services similaires

La SNCB se réserve le droit d'étendre l'objet de la cession/du contrat-cadre avec des services similaires à ceux décrits dans les documents de commande, conformément aux conditions légales.